

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 4 mai 2023

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 28 avril 2023, s'est réuni le 4 mai 2023 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI (jusqu'à la 2^{ème} question), M. Jean-Luc ALGAY, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIÈRE (jusqu'à la 3^{ème} question), M. Vincent DEMESTER (sauf à la 22^{ème} question), Vice-présidents ;

M. David BAUDON (sauf à la 15^{ème} question), M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF (sauf à la 23^{ème} question), M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS (à compter de la 3^{ème} question), M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Dorothée BERGER, M. Sébastien BÉROT, M. Sébastien BOURAIN suppléant de Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, M. Gérard-François BOURNET, M. Jean-Claude COSSET, M. Pascal DAUNIT, Mme Hélène DE SAINT-DO, M. Yves DLUBAK, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT, M. Dominique GUÉGO, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE (jusqu'à la 13^{ème} question), Mme Océane MARIEL, Mme Line MÉODE, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 13^{ème} question), M. Olivier PRENTOUT, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÉTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Tiffany ROY, conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Vincent COPPOLANI (pouvoir à M. Alain DRAPEAU à compter de la 3^{ème} question), M. Bertrand AYRAL (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Pierre GALERNEAU à compter de la 4^{ème} question), M. Vincent DEMESTER (à la 22^{ème} question), Vice-président ;

M. David BAUDON (à la 15^{ème} question), Mme Katherine CHIPOFF (à la 23^{ème} question), Mme Catherine LÉONIDAS (pouvoir à M. Roger GERVAIS jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET représentée par son suppléant M. Sébastien BOURAIN, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE), Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à M. Vincent COPPOLANI jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Catherine BORDE-WOHMANN (pouvoir à Mme Tiffany ROY), Mme Josée BROSSARD (pouvoir à Mme Eugénie TÉTENOIRE), M. David CARON (pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (pouvoir à Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU), M. Franck COUPEAU (pouvoir à M. Olivier GAUVIN), Mme Amaël DENIS (pouvoir à M. Guillaume KRABAL), Mme Nadège DÉsir (pouvoir à M. Jean-Marc SOUBESTE), Mme Evelyne FERRAND (pouvoir à M. Yves DLUBAK), M. Didier GESLIN (pouvoir à M. David BAUDON, sauf à la

15^{ème} question), Mme Fabienne JARRIAULT (pouvoir à M. Marc MAIGNÉ (à compter de la 14^{ème} question), Mme Françoise MÉNÈS, Mme Marie-Cécile M. Tony LOISEL), M. Patrick PHILBERT (pouvoir à M. Gérard BLANCHARD), M. Hervé PINEAU (à compter de la 14^{ème} question), M. Michel TILAUD (pouvoir à Mme Frédérique LETELLIER), Mme Chantal VETTER (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC), conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : M. Yves DLUBAK

n° 16

COMMUNE DE SALLES-SUR-MER- LIAISON CYCLABLE DE MAILLAGE - FONDS DE CONCOURS - VERSEMENT

Rapporteur : M. GRAU

Dans le cadre de sa stratégie globale de mobilité, la Communauté d'Agglomération de la Rochelle (CdA) a adopté le 6 juillet 2017 le schéma directeur cyclable 2017-2030 dont l'objet est de développer les infrastructures cyclables de maillage. Les règles de financement ont évolué le 16 septembre 2021.

Par conséquent, il est proposé de voter le versement d'un fonds de concours d'un montant de 11 910,00 € TTC par la CdA à la commune de Salles-sur-Mer pour le projet n°51 relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité concernant une piste cyclable de maillage pour relier le bourg à la Ragotterie.

Dans le cadre de sa politique globale de déplacements, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) apporte sa contribution aux travaux de réalisation des liaisons cyclables de maillage dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable 2017-2030, adopté le 6 juillet 2017.

A ce titre, la commune de Salles-sur-Mer a sollicité un fonds de concours de la CdA pour la réalisation d'un aménagement cyclable afin d'assurer une continuité du réseau cyclable.

Cette liaison cyclable permettra notamment de connecter le bourg de Salles-sur-Mer au lotissement de La Ragotterie. Elle permettra d'assurer la sécurisation des cyclistes qui l'empruntent actuellement ainsi que des futurs cyclistes dont les collégiens.

Le montant du fonds de concours concerne donc dans un premier temps la réalisation d'une étude de faisabilité.

Le linéaire de l'aménagement projeté est d'environ 3,6 kilomètres.

Le récapitulatif de l'attribution du fonds de concours de la CdA attribué au projet de la commune de Salles-sur-Mer est le suivant, sous réserve de subventions qui seraient apportées par d'autres financeurs :

Salles sur Mer 2023 : liaison cyclable du bourg vers le lotissement de la Ragotterie

	Coût estimatif du projet		Répartition		
	en € TTC (1)	en € HT (2)	CdA	Salles-sur-Mer	
Projet n°51					Participation CdA (50% du solde en €TTC) (3) = (1)/2
Etude faisabilité	23 820,00 €	19 850,00 €	11 910,00 €	11 910,00 €	7 940,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de verser à la commune de Salles-sur-Mer le fonds de concours de 11 910,00 € TTC, à l'issue de l'étude, sur présentation d'un état des dépenses visé par la commune et par le Trésorier Municipal,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant le versement du fonds de concours ci-dessus défini,
- d'imputer la somme correspondante au Budget principal.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 60

Nombre de membres ayant donné procuration : 18

Nombre de votants : 78

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 78

Votes pour : 78

Vote contre : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT
Antoine GRAU**

Signé électroniquement par : Antoine Grau
Date de signature : 15/05/2023
Qualité : Antoine Grau - 1er Vice-président



Signé électroniquement

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

